

**Appel à candidatures  
pour la conception et la réalisation de Jardins potagers  
dans des Lycées des Hauts-de-France**

*Date limite de réponse : 21 septembre 2020*

Cet appel à candidature est à destination de paysagistes francophones. Il a pour but de sélectionner cinq paysagistes ou collectifs qui interviendront chacun dans un lycée de la région Hauts-de-France.

**Présentation de l'association Art & Jardins | Hauts-de-France**

**Un label de création paysagère et artistique au service d'un territoire**

Créée en 2017, à l'initiative de la Région Hauts-de-France, l'association *Art & Jardins | Hauts-de-France* s'est engagée dans une dynamique paysagère unique au cœur de l'espace public à partir de la thématique du jardin, authentique marqueur du vivre ensemble (<https://www.artetjardins-hdf.com>).

Après avoir repris l'organisation du *Festival International de Jardins | Hortillonnages Amiens*, elle a étendu son activité sur l'ensemble du territoire de la région et a ainsi initié un travail autour de la mémoire en créant, avec la *Mission du Centenaire de la Première Guerre mondiale*, le circuit des *Jardins de la Paix* sur le territoire des Hauts-de-France et en Belgique. Elle valorise l'histoire du Bassin Minier en produisant des jardins participatifs et citoyens avec les habitants de ce territoire et comme elle a commencé une itinérance paysagère le long du fleuve Somme.

À partir de l'automne 2020, avec les services de la Région, et en partenariat avec les Rectorats des académies d'Amiens et de Lille, elle concevra dans les cinq départements des Hauts-de-France, dans cinq lycées, des jardins potagers, réalisés par des paysagistes en lien avec les enseignants et les lycéens.



## Le projet « Une région, cinq lycées, cinq potagers, cinq paysagistes »

### Intention & objectifs

En partenariat avec les Rectorats d'Académie d'Amiens et de Lille et en lien avec les services de la Région Hauts-de-France, *Art & Jardins I Hauts-de-France* propose la création d'un jardin potager dans un lycée de chacun des cinq départements du territoire pour sensibiliser les jeunes aux questions nourricières ainsi qu'aux enjeux du « manger sain » et des circuits courts.

S'inspirant des modèles déjà développés dans les établissements des zones urbaines du Nord de l'Europe (Finlande, Norvège par exemple) ainsi que des dispositifs proposés en France tels que les éco-délégués, *Art & Jardins I Hauts-de-France* souhaite placer le lycéen en situation de réflexion quant aux grands enjeux du monde d'aujourd'hui :

- Protection de l'environnement et développement durable
- Manger sain et localement
- Compréhension du développement des plantes, légumes et usages : de la plantation à la consommation
- Préservation de la ressource en eau – Limitation et gestion des déchets
- Aménagement responsable de l'espace
- Responsabilité citoyenne

Encadrés par des membres de l'équipe éducative (enseignants ou autres personnels de l'établissement) et des professionnels du paysage, les lycéens participeront à ces jardins-potagers (préparation des terrains / dessin des jardins, choix des légumes et de toutes les composantes d'un potager) conçus selon les principes d'une agriculture raisonnée sur le modèle de la permaculture. Ils assureront également l'entretien et les récoltes des potagers avec leurs enseignants et certains services techniques des établissements ; des récoltes pourront potentiellement être utilisées en restauration scolaire ou être distribuées (ces choix se feront avec les différents établissements).

*Art & Jardins I Hauts-de-France* mettra à disposition des établissements et de leurs responsables l'ensemble de son savoir-faire et de son expertise, tant du point de vue de la création que de la médiation.

Les paysagistes, en dehors de la conception et de la réalisation des potagers, accompagneront l'évolution des différents jardins et mèneront un travail d'accompagnement et de médiation avec l'équipe pédagogique.



## Les modalités

### Modalités de sélection :

Le jury de sélection sera composé de personnes représentant l'Association *Art & Jardins I Hauts de France* et les lycées. Il évaluera et sélectionnera les dossiers de candidature selon les critères suivants :

- Qualité du parcours artistique / 40 %
- Expérience dans les projets participatifs / 40 %
- Note d'intention / 20 %

Afin de faciliter les échanges, les paysagistes doivent nécessairement parler français couramment et avoir déjà expérimenté des démarches de co-construction.

### Modalités financières :

Les honoraires des paysagistes sont de 10 000 € TTC :

- 5 000 € TTC pour la phase de médiation, d'échanges avec les lycéens et les équipes
- 5 000 € TTC pour la conception et le suivi de réalisation

Le budget de réalisation est de 20 000 € TTC maximum. Ce montant inclut les études de sol et les éventuels amendements liés à la nature de la terre. Il sera directement géré par l'Organisateur. En plus de cette enveloppe, les frais de transport, hébergements, restauration pour deux personnes seront directement pris en charge par *Art & jardins I Hauts-de-France*

## Le planning prévisionnel

**21 septembre 2020** : limite Réponse appels à candidature

Fin septembre – début octobre 2020 : choix des candidats /attribution des sites / visite sur place

Octobre - novembre 2020 : rencontres pour affiner le projet ; travail de médiation

Mi-décembre 2020 : rendu du projet définitif

Janvier : suite des échanges

Fin février – mars 2021 : réalisation / plantation

Fin avril – Mai 2021 : 1ères récoltes

## Le cahier des charges

Dans chacun des lycées retenus, une démarche de sensibilisation à l'environnement existe déjà. Il sera donc important pour les paysagistes sélectionnés de prendre le temps d'échanger sur l'existant et les envies des équipes. Ce projet doit permettre de faire synthèse et s'inscrit dans une démarche complémentaire aux réflexions et aux éléments déjà mis en place.

Le potager/ verger peut aussi être pensé comme un outil pédagogique sur lequel certains enseignants pourront s'appuyer.

Au-delà des lycéens ou des encadrants référents qui travailleront directement sur le projet, il est important que cette expérience soit visible et comprise par l'ensemble du personnel de l'établissement (lycéens, enseignants, personnel de la vie scolaire, personnel de restauration, personnel administratif...), mais aussi par les familles.

Des contraintes particulières sont liées aux spécificités de chacun des sites et les paysagistes retenus devront être en capacité de s'adapter au contexte.

Une étude de sol sera menée sur chaque site afin de connaître les éventuelles pollutions du terrain. Le résultat de cette étude -connu après sélection des équipes- devra être pris en compte dans le projet qui sera proposé.

Les paysagistes devront nécessairement prendre en compte dans leur projet les éléments suivants :

- La conception du jardin devra tenir compte des échanges avec chacun
- La réalisation devra se faire en lien avec les lycéens
- Le jardin devra avoir essentiellement une vocation nourricière (légumes / fruits / aromates...)
- Les espèces locales devront être privilégiées
- Les légumes choisis doivent permettre de limiter au strict minimum la production sur la période estivale
- L'entretien demandé doit être minimal et pensé en fonction des contraintes du site (qualité de la terre, arrosage...)

## Les lycées retenus

Pour cette phase expérimentale, 5 lycées ont été retenus par le rectorat, un dans chaque départements de la région :

- Aisne (02) > Lycées Publics de Chauny - Chauny
- Nord (59) > Lycée Louis Pasteur - Lille
- Oise (60) > Lycée Cassini - Clermont de l'Oise
- Pas-de Calais (62) > Lycée Pierre de Coubertin - Calais
- Somme (80) > Citée scolaire Delambre-Montaigne - Amiens

Une présentation succincte des lycées est proposée en annexe.

Attention : Cette présentation n'est là qu'à titre indicatif. Les candidats ne choisissent pas le site sur lequel ils interviendront. Ce choix sera fait par le jury lors de la sélection des dossiers.

## Le dossier de candidature

Les dossiers devront être rédigés en français.

Le dossier de candidature est composé d'un seul document pdf regroupant :

- Une note d'intention de deux pages maximum, incluant un croquis
- Un dossier artistique actualisé de dix pages maximum accompagné de visuels légendés relatifs à une sélection d'œuvres réalisées précédemment
- Un dossier de trois pages maximum présentant des actions réalisées de médiation ou de co-construction
- Un curriculum vitae avec mention des diplômes obtenus
- La fiche d'inscription complétée

La candidature doit être envoyée sous format électronique avant le 21 septembre 2020 (23h59) à l'adresse suivante : **artetjardins.hdf@gmail.com**

## Fiche d'inscription

à compléter et à renvoyer avec le dossier d'inscription  
avant le 21 septembre 2020 (23h59) à l'adresse suivante : [artetjardins.hdf@gmail.com](mailto:artetjardins.hdf@gmail.com)

### APPEL A PROJETS / Jardins potagers aux Lycées

Pour les candidatures individuelles :

NOM / Prénom :

Nationalité:

Adresse / Ville / Pays:

Téléphone :

Adresse e-mail :

Site internet :

Pour les candidatures collectives :

Nom du collectif :

Nom des membres du collectif participant au projet :

*Merci de noter la personne responsable en tête de liste*

NOM / Prénom :

Adresse / Ville / Pays:

Téléphone :

Adresse e-mail :

Site internet :

NOM / Prénom :

Adresse / Ville / Pays:

Téléphone :

Adresse e-mail :

Site internet :

NOM / Prénom :

Adresse / Ville / Pays:

Téléphone :

Adresse e-mail :

Site internet :

NOM / Prénom :

Adresse / Ville / Pays:

Téléphone :

Adresse e-mail :

Site internet :

NOM / Prénom :

Adresse / Ville / Pays:

Téléphone :

Adresse e-mail :

Site internet :

NOM / Prénom :

Adresse / Ville / Pays:

Téléphone :

Adresse e-mail :

Site internet :

NOM / Prénom :

Adresse / Ville / Pays:

Téléphone :

Adresse e-mail :

Site internet :

## Annexe 1 :



### Les lycées publics de Chauny (02) :

Site Gambetta : 23 Boulevard Gambetta, 02 300 Chauny  
Site André Ternynck : 7 Rue André Ternynck, 02 300 Chauny

Les lycées publics de Chauny (LGT Gay LUSSAC et LP Jean MACE) sont des établissements d'enseignement général, technologique et professionnel implantés sur deux sites. Ils comptent environ 2 200 lycéens et apprentis. Une soixantaine d'internes restent sur place.

Ces lycées sont depuis plusieurs années dans une démarche active de sensibilisation au développement durable.

Des actions pédagogiques sont en particulier mises en place via le service de restauration scolaire sensible au « bien manger », à un approvisionnement local des produits et à la gestion des déchets.

Des temps forts (ex : journée scientifique) favorisent aussi les échanges avec les lycéens. Des éco-délégués peuvent aussi servir de relais.

Les lycées bénéficient de belles surfaces d'espaces verts. Plusieurs projets sont en cours ou à l'étude : prairie fleurie, construction de nichoirs, fauchage tardif, mare pédagogique, verger, installation de ruches...

Il est important que le projet à venir tienne compte des projets en train de se construire et s'appuie sur les besoins identifiés localement.

#### Deux sites sont retenus pour le projet à venir :

**Sur le site Gambetta**, en face de la restauration, un jardin d'aromates est à privilégier.

**Sur le site Ternynck**, une grande surface enherbée pourra accueillir un potager dont les produits récoltés seront consommés par les lycéens



## Annexe 2 :



### **Le Lycée Louis Pasteur – Lille (59)**

1 Rue des Urbanistes, 59000 Lille

Le lycée Louis Pasteur est un lycée d'enseignement général et technologique qui accueille 1 200 élèves et étudiants (<https://louis-pasteur-lille.enthdf.fr>).

Le lycée est engagé dans une démarche active de sensibilisation à l'environnement depuis plusieurs années maintenant.

Il existe autour des bâtiments plus d'un hectare d'espaces verts disponible, de façon morcelée. La qualité des sols est médiocre.

Un inventaire faune / flore a été réalisé en 2016 et est consultable : <http://plangestionlyceepasteur.e-monsite.com>

Depuis 2012, et au fil des années, de nombreuses actions envers la biodiversité ont été menées, en lien avec des partenaires extérieurs : créations de deux mares ; gestion différenciée des espaces verts, fauches tardives ; mise en place d'un verger (pruniers, pommiers, poiriers) et d'une prairie fleurie ; sensibilisation à l'apiculture (suivi de 3 ruches) ; sensibilisation à la permaculture ; réalisation de bacs de culture potagère et d'un potager « mandala » ; réalisation de panneaux pédagogiques...

Il est essentiel que ce nouveau projet se nourrisse des expériences précédentes et s'inscrive en complémentarité de l'existant.

Les élèves pourraient être mobilisés soit par le biais d'un club science, soit par des actions ponctuelles (en lien avec les cours de SVT ou les éco-délégués par exemple). Mais leur temps de disponibilité reste restreint.



### Annexe 3 :



## Le Lycée Cassini de Clermont – Oise (60)

11 rue Henri Breuil, 60 600 Clermont

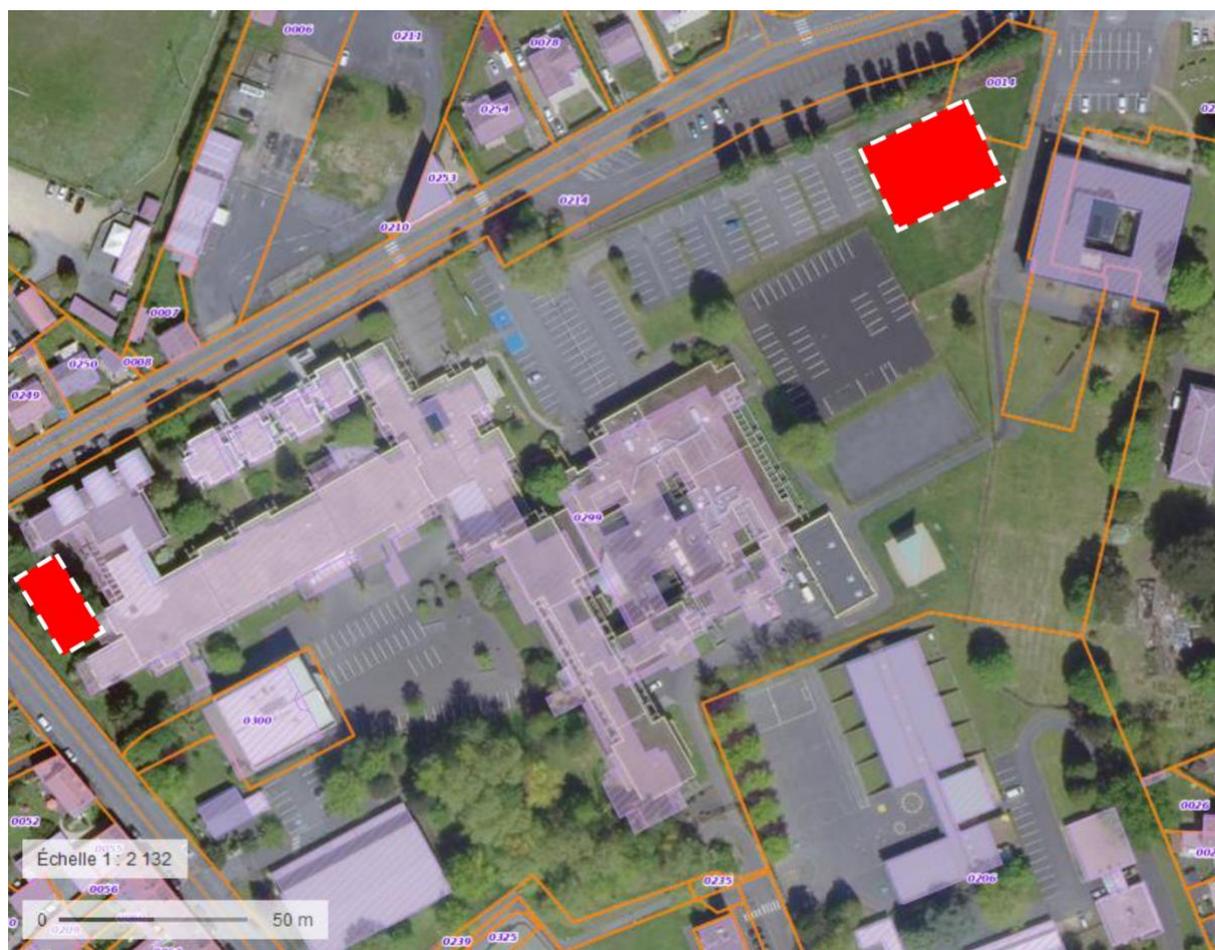
Le Lycée Cassini de Clermont ( <http://cassini.lyc.ac-amiens.fr>) est un Lycée Général et Technologique public. Il accueille plus de 1 500 élèves, scolarisés de la 2<sup>nd</sup>e au BTS. Une vingtaine d'élèves sont internes.

Une sensibilisation importante des élèves à l'environnement et à la biodiversité existe déjà. Des Actions régulières sont mises en place, avec l'aide d'éco-encadrants.

Le potager/verger pourra servir de support pédagogique. Il est important que ce jardin implique l'ensemble de la communauté de l'établissement et puisse être aussi visible par les familles.

### Deux espaces sont pressentis pour le projet :

- Friche fond parking → orientation verger  
Surface : +/- 800 m<sup>2</sup> – Aucun arbre – Proche des cantines - Pollution des sols à vérifier
- Espace vert « zone des 100 » → orientation potager  
Surface : +/- 200 m<sup>2</sup> - Enracinement et ombrage important - Présence d'une petite serre



## Annexe 4 :



### La cité scolaire Pierre de Coubertin – Calais (62)

320 Boulevard du 8 Mai, 62100 Calais

La cité scolaire Pierre de Coubertin réunit le Lycée Professionnel et le Lycée Général et Technologique. Elle accueille 2 400 élèves et étudiants et s'étend sur 14 hectares, dont 6 hectares d'espaces verts. La restauration est commune aux deux lycées.

Un projet commun aux deux lycées, porté par les élèves du Conseil de la vie lycéenne, a débuté en 2019-2020. Constatant que les espaces verts n'étaient pas suffisamment exploités, les élèves ont décidé de transformer une partie des pelouses tondues en des prairies fleuries et des carrés potagers.

Huit carrés potagers hors sol ont déjà été réalisés et vingt-deux arbres fruitiers plantés.

Le jardin qui sera créé devra prendre en compte cette première dynamique et les réalisations déjà effectuées.

Le site est une grande pelouse enherbée au pied des murs de rempart de l'ancienne citadelle. La mer étant assez proche, le vent est fréquent. Le site se trouve à proximité des ateliers du lycée professionnel.



## Annexe 5 :



### **Cité scolaire Delambre-Montaigne à Amiens (80)**

3 rue Montaigne - BP 31582 – 80 015 Amiens Cedex 02

La Cité scolaire Delambre-Montaigne accueille plus de 1 000 apprenants (<http://delambre-montaigne.lyc.ac-amiens.fr>). Elle est située dans un secteur labélisé Cité éducative.

Trois établissements scolaires sont dans la cité : le Lycée d'enseignement général et technologique Delambre ; le lycée professionnel Montaigne et un micro-lycée qui permet à des élèves décrocheurs de reprendre leurs études. A ces trois lycées s'ajoutent des formations par apprentissage et des formations continues.

Ces lycées sont déjà inscrits dans une démarche de développement durable, en particulier via la restauration qui s'approvisionne pour 1/3 de produits locaux.

Ce jardin doit pouvoir être aussi être, tant dans sa phase de conception que celle de réalisation, un outil pédagogique pour les enseignants qui le souhaitent.

Le temps disponible des lycéens comme de l'équipe étant limité, ce jardin doit être pensé pour générer le moins d'entretien possible. De même la production doit être minimale en juillet/août.

Les espaces verts sont situés essentiellement dans des patios, accessibles via les bâtiments.

Deux de ces patios sont pressentis pour le projet de jardin : l'un pourrait être un verger ; l'autre un potager.

